



Représentants des employeurs

Madame, Messieurs Gilles MESSIEZ PÔCHE (UNGE), Yves SARRAT (UNGE), Jean-Luc ROUX (UNGE), Amandine BOUCHON (UNGE), Patrick GUEBELS (UNGE), Stéphane JOUFFRAIS (CSNGT), Michel MEMIER (SNEPPIM), Dominique TROUILLOT (CSNGT)

Représentants des salariés

Madame, Messieurs Nouredine BENYAMINA (CFTC), Philippe GRONNIER (CFTC), Sébastien GIRAULT (CFDT), Gérard VANHOVE (CFDT), Brigitte AMBAL-RIBAS (FO), Gaétan NUGUES (FO), Olivier MUNOZ-RODEA (CGT), Christian BAYLET (CFE-CGC), Laurent TABBAGH (CGT)

Président

Gaétan NUGUES (représentant du collègue salarié)

Vice-président

Gilles MESSIEZ-PÔCHE (représentant du collègue employeur)

Délégué Général

Sébastien CHATAIN

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (CPNEFP) DU 24 SEPTEMBRE 2014**

APGTP : 54, Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

RELEVÉ DES DÉCISIONS

TABLES DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
II.	APPROBATION DE RELEVES DES DECISIONS DU 24 JUIN 2014	3
III.	COURRIERS DE LA PRESIDENCE.....	4
1.	Courrier ADEIS 16 juillet 2014 : voir copie en annexe.	4
2.	Courrier OMPL 16 juillet 2014 : voir copie en annexe.	4
3.	Projet courrier 12 08 2014 représentant FO.....	4
4.	Projet courrier 12 08 2014 représentant UNGE.....	4
1.	Contribution formation dans la branche - Analyse juridique de Maître Welsch.....	4
2.	Projet de courrier ACTALIANS 12 août 2014 non approuvé	4
a)	Compte-rendu Section Paritaire du Cadre de Vie du 05 mars 2014	4
b)	Suivi budget juillet 2014.....	4
IV.	ACTIVITES DES CPR.....	5
1.	CPR Bourgogne Franche-Comté 17 juin 2014.....	5
2.	CPR Poitou-Charentes 02 juillet 2014.....	5
3.	CPR Centre 02 juillet 2014.....	5
V.	PROCESSUS DE LABELLISATION DES FORMATIONS	5
1.	Présentation du tableau de bord.....	5
2.	Courrier labellisation des formations aux organismes de formation 27 août 2014.....	5
VI.	SOUS-COMMISSION CQP 'TRE	6
1.	Règlement de jury	6
a)	Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP).....	6
2.	Projet de courriers réunion INSA/GRETA 15 octobre 2014.....	6
VII.	CPC N° 5 DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	6
1.	Réunion du 08 octobre 2014 au Ministère (matin) : voir documents en annexe.	6
VIII.	FORMATIONS CERTIFIANTES/QUALIFIANTES/DU DE STRASBOURG	7
1.	Composition des jurys.....	7
2.	Démarrage des sessions de formation	7
IX.	RELANCE DE LA SOUS-COMMISSION GPEC	7
1.	Demande de financement DPLG	8
2.	Avis de l'ouverture d'un Bac Pro au lycée St-André à Ottange en Moselle	8
3.	Demande de définition du programme OMPL pour 2015	8

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

DECISION

La CPNEFP approuve l'ordre du jour de la réunion du 24 septembre 2014 sous réserve :

* de la suppression du point sur l'activité de la CPR Poitou-Charentes, le compte-rendu du 02 juillet dernier n'ayant pas été approuvé par la Présidente, Amandine Bouchon (UNGE).

* de deux ajouts suivants en questions diverses :

- Avis de l'ouverture du Bac Pro au lycée St-André-Ottange en Moselle

- Demande de définition du programme OMPL pour 2015.

La CFDT s'abstient de toute approbation, APPROBATION DE RELEVES DES DÉCISIONS
DU 24 JUIN 2014

DECISION

La Présidence de la CPNEFP propose deux méthodes de vote pour l'approbation des décisions :

- soit un vote par organisation syndicale (pouvoirs écrits pris en compte) : sous réserve de la présence de 2 syndicats sur 3 côté collègue employeur et de 3 syndicats sur 5 côté collègue salarié ;

- soit un vote par représentant syndical (pouvoirs écrits pris en compte) ; Les décisions seront prises à la majorité des présents ou représentés.

La CPNEFP opte pour le vote par organisations syndicales comme mentionné au 1^{er} alinéa, la majorité est à plus de 50 % des organisations syndicales présentes ou représentées.

La CPNEFP approuve à l'unanimité des présents le relevé des décisions de la réunion du 24 juin 2014 sous réserve de la modification suivante :

- Point IV (Activité des CPR) - c) Présence paritaire dans les CFA : rajouter "Lycée Gabriel" au nom du CFA d'Argentan.

II. COURRIERS DE LA PRESIDENCE

1. Courrier ADEIS 16 juillet 2014 : voir copie en annexe.
2. Courrier OMPL 16 juillet 2014 : voir copie en annexe.
3. Projet courrier 12 08 2014 représentant FO
4. Projet courrier 12 08 2014 représentant UNGE

DECISION

La CPNEFP valide la rédaction des deux courriers dans le cadre de la représentation syndicale au sein des Conseils de perfectionnement des lycées Gabriel à Argentan et Loritz à Nancy, sous réserve qu'ils soient envoyés à l'ensemble des organisations syndicales.

La CPNEFP approuve l'envoi d'un tableau de bord à toutes les Présidences de CPR pour leur rappeler que les représentants syndicaux doivent participer aux conseils de perfectionnement des CFA et pour qu'elles adressent en retour à la commission, les noms des participants.

IV. SOUS-COMMISSION ACTALIANS

1. Contribution formation dans la branche - Analyse juridique de Maître Welsch
2. Projet de courrier ACTALIANS 12 août 2014 non approuvé
 - a) *Compte-rendu Section Paritaire du Cadre de Vie du 05 mars 2014*
 - b) *Suivi budget juillet 2014*

DECISION

La CPNEFP propose de demander à ACTALIANS de lui transmettre un projet d'accord type conforme aux nouvelles dispositions législatives.

La CPNEFP décide le maintien des taux de contribution actuels, en intégrant le taux légal spécifique du CPF

La CPNEFP travaillera sur la liste des formations éligibles au titre du CPF le 26 novembre prochain.

La CPNEFP prend acte qu'elle rencontrera ACTALIANS dans le courant du 1^{er} semestre 2015, au moment où elle entamera les négociations sur l'accord formation.

III. ACTIVITES DES CPR

1. CPR Bourgogne Franche-Comté 17 juin 2014
2. CPR Poitou-Charentes 02 juillet 2014
3. CPR Centre 02 juillet 2014

DECISION

La CPNEFP prendra connaissance des comptes rendus des CPR lorsqu'ils auront été validés par les Présidences respectives.

IV. PROCESSUS DE LABELLISATION DES FORMATIONS

DECISION

La CPNEFP décide de demander à ACTALIANS qu'il communique, via sa plaquette, sur la campagne de labellisation de la branche conformément à l'accord du 4 avril 2013 en indiquant les actions de formations labellisées et les montants de prise en charge pour les formations labellisées et les non labellisées, ainsi qu'un renvoi vers le lien internet de l'APGTP.

1. Présentation du tableau de bord

DECISION

La CPNEFP décide que la Présidence se chargera de dispatcher les organismes de formation régionaux sur la base du critère géographique.

Pour les organismes de formation avec un périmètre plus large, la CPNEFP décide que les dossiers seront répartis entre les CPR en fonction de la programmation des formations.

La CPNEFP rappelle que chacun des membres des CPR étudiera individuellement les demandes de labellisation pour qu'ensuite elles soient validées en commission.

2. Courrier labellisation des formations aux organismes de formation 27 août 2014

DECISION

La CPNEFP prend acte du courrier adressé aux organismes de formation dans le cadre de la labellisation en date du 27 août dernier.

V. SOUS-COMMISSION CQP TRE

1. Règlement de jury

a) *Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle (DSPP)*

DECISION

La CPNEFP valide le règlement du jury pour le CQP "TRE", ainsi que les annexes sous réserve de la modification suivante :

- Annexe 3 (fiche individuelle des résultats) : elle sera envoyée aux employeurs et aux salariés, sous réserve de notifier l'acquisition ou la non acquisition de chaque module, sans faire état des annotations du jury.

La CPNEFP mandate la sous-commission pour qu'elle poursuive son travail sur le Dossier de Synthèse de Pratique Professionnelle du CQP "TRE" et qu'elle fasse des propositions pour les autres certifications (CQP "TTF" et CCP).

Les DSPP seront mis à l'ordre du jour de la réunion du 8 janvier prochain.

2. Projet de courriers réunion INSA/GRETA 15 octobre 2014.

DECISION

La CPNEFP prend acte des courriers adressés aux organismes de formation.

VI. CPC N° 5 DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1. Réunion du 08 octobre 2014 au Ministère (matin) : voir documents en annexe.

DECISION

La CPNEFP confirme qu'elle participera, le 08 octobre 2014, à la CPC n° 5 du Ministère de l'Education Nationale qui aura pour thème la révision du BTS.

Elle en profitera pour évoquer le Bac Pro et sa mise à niveau au regard des nouvelles technologies.

La CPNEFP proposera que le projet de référentiel du BTS, ainsi que le déroulé de l'examen, soient analysés par les équipes enseignantes.

Elle abordera également la formation continue à destination des enseignants.

VII. FORMATIONS CERTIFIANTES/QUALIFIANTES/DU DE STRASBOURG

1. Composition des jurys

DECISION

La CPNEFP prend acte de la composition des jurys.

- CCP Propriété cursus 1 20 et 21 novembre 2014.

Monsieur BLADIER pour le collège employeur

Monsieur MERLE pour le collège salarié

- CCP Ingénierie Infrastructure cursus 2 :

Monsieur TROUILLOT (collège employeur)

Monsieur CRAPERY (collège salarié)

Une formation de ceux-ci devra être organisée préalablement à la tenue des jurys.

2. Démarrage des sessions de formation

DECISION

La CPNEFP prend acte du démarrage de la session le 29 septembre CCP Topographie Cursus 1 Groupe 1 avec 9 inscriptions.

La CPNEFP prend acte que le groupe 8 du CQP TTF est composé pour le moment de 2 inscriptions ce qui n'est pas suffisant pour démarrer le 3 novembre prochain.

La CPNEFP prend acte que le CCP Ingénierie Infrastructure Cursus 1 Groupe 1 est composé pour le moment de 4 inscriptions ce qui n'est pas suffisant pour démarrer le 3 novembre prochain.

VIII. RELANCE DE LA SOUS-COMMISSION GPEC

DECISION

La CPNEFP réactive la sous-commission "GPEC" et la missionne pour la collecte des données statistiques en matière d'emplois et d'employabilité via l'OMPL.

XI. QUESTIONS DIVERSES

1. Demande de financement DPLG

DECISION

En réponse au courrier adressé par Laurent Wauquiez, la CPNEFP propose de répondre que la prise en charge de la formation DPLG relève de l'entreprise qui, elle-même, doit en demander la prise en charge à Actalians. Quant à la décision d'Actalians, elle dépendra des décisions prises en CPNEFP.

2. Avis de l'ouverture d'un Bac Pro au lycée St-André à Ottange en Moselle

DECISION

La CPNEFP décide de répondre qu'en l'état actuel, elle ne voit pas la nécessité d'ouvrir une section supplémentaire de Bac pro et qu'elle propose que la CPR Lorraine Alsace Champagne Ardenne se saisisse du sujet pour voir si localement le besoin serait présent.

3. Demande de définition du programme OMPL pour 2015

DECISION

La CPNEFP a déjà transmis à l'OMPL ses besoins en date du 7 avril 2014

La CPNEFP se réunira le mercredi 26 novembre 2014